

04.06.2020 – 08:04 Uhr

Autorisation temporaire de livrer des médicaments sans ordonnance par des pharmacies et drogueries locales

Autorisation temporaire de livrer des médicaments sans ordonnance par des pharmacies et drogueries locales

Durant la pandémie de COVID-19, les personnes confinées qui ont besoin de médicaments peuvent être livrées par les pharmacies et drogueries même si elles ne sont pas au bénéfice d'une ordonnance et qu'elles ne font pas encore partie de leur clientèle connue. Le site www.medicaments-sans-ordonnance.ch, créé spécialement pour cette pratique de remise, répertorie toutes les pharmacies et drogueries qui proposent la prestation "Service de livraison étendu".

Même si le Conseil fédéral a assoupli les mesures concernant la COVID-19, les restrictions pour les personnes ayant des maladies préexistantes, des symptômes ou qui sont en quarantaine vont encore persister un certain temps. La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse et l'Association suisse des droguistes (ASD) ont élaboré ensemble un concept de remise qui englobe un conseil spécialisé par téléphone, la documentation de la remise dans le dossier du patient et la livraison à domicile. En effet, jusqu'à présent, seuls les clients connus des officines et des drogueries pouvaient bénéficier de la livraison à domicile. Le concept de "livraison étendue pendant la pandémie de coronavirus" a été approuvé par l'Association des pharmaciens cantonaux (APC). Le fait que les médicaments soient remis en personne, dans le respect de la distance physique requise, permet d'écarter tout abus de médicaments.

Les besoins persistent malgré l'assouplissement des mesures

En raison de maladies préexistantes ou de l'âge, une contamination au coronavirus représente un risque considérable pour environ 2,3 millions de personnes. Jürg Stahl, président de l'Association suisse des droguistes, explique le concept: "Avec ce mode de remise, la personne en quarantaine peut être clairement identifiée lors du contact sur le pas de la porte. La livraison à domicile par les pharmacies et les drogueries est donc rapide et sûre." Le président de la Société suisse des pharmaciens, Fabian Vaucher, ajoute: "Nous pouvons ainsi nous assurer que toutes les personnes, y compris celles qui souffrent de maladies préexistantes ou qui sont en quarantaine, ont accès à des médicaments sans ordonnance ainsi qu'à des conseils spécialisés, sans risque de contamination". Le site www.medicaments-sans-ordonnance.ch contient un module de recherche avec géolocalisation permettant d'identifier les pharmacies ou drogueries les plus proches qui proposent cette livraison à domicile particulière.

Renseignements

Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse
Nicole Demierre Rossier, porte-parole pour la Suisse romande
Téléphone: +41 (0)31 978 58 27; Courriel: communication@pharmaSuisse.org

L'Association suisse des droguistes ASD
Elisabeth von Grünigen-Huber, Responsable Politique et branche
Téléphone: +41 (0)32 328 50 32; Courriel: e.vongruenigen@drogistenverband.ch

À propos de pharmaSuisse

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est l'organisation faîtière des pharmaciens. Elle compte actuellement plus de 6700 membres et 1500 pharmacies affiliées. pharmaSuisse soutient ses membres dans leur mission de conseil et de prise en charge optimale de la population pour toute question relative à la santé. À cet effet, la société faîtière élabore des programmes de prévention efficaces et développe des prestations innovantes pour les soins médicaux de base. Elle contribue ainsi à renforcer encore davantage la confiance que la population accorde aux pharmaciens. www.pharmaSuisse.org

À propos de l'Association suisse des droguistes

L'Association suisse des droguistes (ASD) a été fondée en 1898 à Olten. Elle forme avec ses organes l'organisation nationale de la branche de la droguerie suisse. Aujourd'hui, 479 drogueries sont membres de l'ASD en Suisse romande et en Suisse alémanique, soit plus de 90 % des drogueries suisses. www.drogistenverband.ch

Plus de matériel à télécharger

image: [Headerbild_Fachhotline_final_klein.jpg](#)